

Centres médicaux spécialisés

Le nombre des centres médicaux spécialisés (CMS) est :

- au 31 mars 2017 : 49
- au 31 mars 2018 : 52
- au 31 mars 2019 : 52
- au 31 mars 2020 : 54
- au 31 mars 2021 : 58

Selon l'article 333.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, on entend par «centre médical spécialisé» un lieu aménagé hors d'une installation maintenue par un établissement aux fins de permettre à un ou plusieurs médecins de dispenser à leur clientèle les services médicaux nécessaires pour effectuer une arthroplastie-prothèse de la hanche ou du genou, une extraction de la cataracte avec implantation d'une lentille intra-oculaire ou tout autre traitement médical spécialisé déterminé par règlement du gouvernement.

En terminant, la liste actuelle des CMS en opération est disponible sur internet à l'adresse <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/permis/obtention-d-un-permis-de-centre-medical-specialise-cms/>. Cette liste est mise à jour de façon régulière.